



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 22 mars 2019

Objet de la délibération

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le vingt deux mars deux mille dix neuf à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Gwendal HENRY, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Marie-Françoise CÉREZ, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Marc LE BOUHART à Pascal LE LIBOUX, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Sylvie SCOTÉ à Serge GERBAUD, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Stéphanie LETELLIER

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame DOLLÉ Michèle** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2019.03.001

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : André HARTEREAU

Suite au décès de Monsieur Loïc RABIN, deuxième Adjoint, le 9 mars 2019 et suite à la démission de Madame Chantal VOILLEMIN adressée le 12 mars 2019

→ Monsieur Joël TRÉCANT

est devenu Conseiller Municipal en application de l'article L270 du Code Electoral.

Il a donc été convoqué à cette séance du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de cette information.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu le Code Électoral et notamment l'article L270,

Vu le courrier de démission de Chantal VOILLEMIN en date du 12 mars 2019,

Vu le courrier adressé à Monsieur le Préfet en date du 13 mars 2019, l'informant du décès de Monsieur Loïc RABIN et de la démission de Madame Chantal VOILLEMIN,

Vu le rapport présenté en séance de Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ PREND ACTE de cette information.

Le Conseil Municipal prend acte

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU